



Procès-Verbal

Commission Régionale des Coupes

Réunion du lundi 22 mai 2023

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e) : Mme HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL.

COUPE LAuRAFoot 2022/2023

Finales : Dans sa réunion du 23 janvier 2023, le bureau plénier a validé l'organisation des finales à **Péronnas** (01) le dimanche 11 juin 2023. Club support : F. Bourg en Bresse Péronnas 01.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire : prolongation de 15 minutes et si égalité les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, **uniquement** pour la finale senior **masculine**.

SENIORS

Bonus coupe LAuRAFoot masculine : sont concernés les clubs des districts du Cantal, de Haute Loire, de la Loire, de Lyon et du Rhône.

Le Bureau Plénier valide le montant du bonus de 1500 euros versé au club de chacun de ces districts réalisant le meilleur parcours en LAuRAFoot Seniors Masculins (sauf si celui-ci arrive en finale). En cas d'égalité, application des mêmes critères de départage que ceux du challenge de la meilleure performance en Coupe de France.

Finale : EYRIEUX EMBROYE FC vs SA THIERS.

FEMININES

Finale : OI. VALENCE vs O. LYONNAIS (2)

Le club OI de Valence est désigné club recevant et devra se munir de sa tablette.

DOTATIONS COUPES LAuRAFoot (saison 2022/2023)

Validées par le Bureau Plénier du 23 Janvier 2023.

DOTATIONS MASCULINES (2022/2023)

Perdants :

- ¼ Finales : 1000 euros
- ½ Finales : 2000 euros

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 6000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Finaliste :

- 4000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

DOTATIONS FEMININES (2022/2023)

Perdantes ½ finales : 1000 euros

Vainqueur de la finale :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour 20 joueuses et encadrants) de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Finaliste :

- 2000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueuses et encadrants) d'une valeur de 50 euros d'équipement :
- 1000 euros d'équipements pour le club.

DOTATIONS FUTSAL (2022/2023)**Vainqueur :**

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros
- 15 bons d'achat « Nike » (pour 15 joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Finaliste :

- 2000 euros
- 15 dotations « Nike » (pour 15 joueurs et encadrants) d'une valeur de 50 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

CANDIDATURE ORGANISATION COUPE REGIONALE FUTSAL G. VERNET

Le Conseil de Ligue lors de sa réunion du 1^{er} avril 2023 a validé la candidature de l'**Association Sportive La Rochette**. Finale le dimanche 28 mai 2023, au gymnase de La Seytaz à Valgelon La Rochette (73110) à 17h00.

Finale : O. LYONNAIS vs CONDRIEU FUTSAL CLUB

MEILLEURES PERFORMANCES EN COUPE DE FRANCE ET COUPE GAMBARDILLA CREDIT AGRICOLE

Coupe de France :

Club de ligue : S.A. THIernois, remise lors de l'AG de la ligue en juin.

Club de district : AV. COTE FOOT, remise lors de l'AG du district de la Loire.

Coupe Gambardella CA :

Club de ligue : AS ST PRIEST, remise lors de l'AG de la ligue en juin.

Club de district : GPT FEURS FOREZ DONZY, remise effectuée le 6 mai 2023.

FINALE REGIONALE BEACH SOCCER

Projet validé par le Bureau Plénier du 13 février 2023 : lieu et date : A. VESSEaux (07) le dimanche 25 juin 2023.

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 2023/2024

Ouverture des engagements :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2023/2024 de la Coupe de France (seniors libres).

- **Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.**
- **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur FOOTCLUBS.**

*Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via **FOOTCLUBS** avant le 15 juin 2023 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.*

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

- **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2022/2023, vous devez vous inscrire via le menu :**

« Compétitions » / « Engagements » / « Saison 2023/2024 » et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football.

La date limite d'engagement est fixée au 15 juin 2023 (dernier délai).

Droits d'engagement : 52 Euros

Information : Qualifiés au 7^{ème} tour fédéral : 20 équipes. 1^{er} tour le dimanche 27 août 2023.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Abtisseem HARIZA,

Secrétaire de séance